

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 030-5573/19/BM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Salon Vivatechnology à Paris du 16 au 18 mai 2019 - Approbation d'une convention MET 19/10442/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion. Parmi ces actions, la présence dans des salons dédiés professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, de montrer les réalisations et les projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques.

Avec plus de 41 000 salariés pour environ 13 000 entreprises, le numérique constitue un élément clé du développement économique de notre territoire. Organisé autour de totems emblématiques tels que The Camp ou encore la Cité de l'Innovation Aix Marseille, animé par un écosystème dynamique autour notamment de la French Tech Aix Marseille, cette filière représente un gisement de création d'emplois, de richesse et de notoriété exceptionnel pour la Métropole.

Avec le double objectif de soutenir le développement des startups innovantes de son territoire à l'échelle nationale et internationale et d'affirmer la richesse et l'attractivité de son écosystème d'innovation, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité être présente au salon Viva Technology à Paris du 16 au 18 mai 2019.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mai 2019

VIVA TECHNOLOGY, événement co-organisé par Publicis Groupe et le groupe Les Echos, est devenu un rendez-vous incontournable dédié aux technologies et à l'économie numérique, dont l'objectif est de mettre en relation les grands groupes, les investisseurs, les startups et les acteurs de l'accompagnement de l'innovation présents dans les territoires.

Les organisateurs de VIVA TECHNOLOGY ciblent principalement trois catégories d'exposants :

- Les grands comptes : ils peuvent s'afficher sur une filière et valoriser des startups qu'ils ont recrutées de différentes façons (challenge, ...)
- Les startups : elles viennent promouvoir leurs innovations sous forme de démonstrations sur un espace qui leur est dédié.
- Les « territoires » : ils valorisent leur écosystème et/ou leurs entreprises, dans une démarche de « marketing territorial ».

Les organisateurs proposent aux exposants d'animer la notion de challenge avec l'objectif de recruter des startups sur des thématiques qu'ils définissent eux-mêmes (stratégie d'Open Innovation, recherche de projets à financer, ...) ; les startups présentes peuvent y participer. Les organisateurs annoncent cette année une centaine de challenges.

L'innovation en Afrique sera mise à l'honneur avec un focus sur le continent renforcé par la présence de 100 startups africaines, rassemblées au sein de l'espace « Afric@tech ».

Destiné principalement aux professionnels (startups, investisseurs et dirigeants d'entreprises), VIVA TECHNOLOGY 2019 ouvre aussi ses portes aux étudiants, enseignants et a convié le grand public le temps d'une journée, le 18 mai uniquement.

L'accès à VIVA TECHNOLOGY est payant ; le montant de l'entrée varie selon le statut du visiteur (startup, entreprise, étudiant) et la date de commande du badge (plus la date est proche du salon, plus le cout est important).

Cette année, la présence de la Métropole se fera dans le cadre d'un stand commun avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, qui a réservé un espace de plus de 400 m2 destiné à promouvoir les startups régionales.

27 start-ups seront mises en valeur parmi lesquelles 15 seront issues de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; les Métropoles de Nice Côte d'Azur et de Toulon Provence Méditerranée se partageront les stands restants.

Une convention organisera les rapports entre la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence, notamment la question de la sélection des entreprises retenues à laquelle la Métropole sera associée, ainsi que les actions de communication et de visibilité avant, pendant et après l'évènement.

Le budget prévisionnel de l'opération menée par la Région est le suivant :

Région Sud	500 000 €
Métropole Aix-Marseille-Provence	50 000 €
Métropole Nice Côte d'Azur	40 000 €
Métropole Toulon Provence Méditerranée	40 000 €

Le montant de la participation de la Métropole s'élèvera donc à 50 000€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mai 2019

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer à l'édition 2019 du Salon Vivatechnology ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer à la Région Sud qui pilote la présence du territoire dans cet événement international.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Salon Vivatechnology du 16 au 17 mai 2019.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : sous-politique B330 - nature 65732 - fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mai 2019